



Quelles peines risque t'-il?

Par **aurélie53800**, le **14/05/2008** à **20:59**

Plainte retirée , passage tribunal de grande instance obligatoire , pour coups et blessures. Quelles peines peut- il avoir? Ma petite amie veut tout arrêtée (ne rien demander, pas de fichage et pas de sursis, amende etc...).

Par **Visiteur**, le **14/05/2008** à **21:09**

Bonsoir,rnDésolé Aurélie, votre question est difficile à comprendre, merci d'être plus claire.

Par **aurélie53800**, le **15/05/2008** à **07:48**

j'ai portée plainte contre mon concubin pour coups et blessure(sous influence). après réflexion je me suis rendue compte qu'il n'était pas du genre a etre violent. j'ai écrire a la procureur afin de retirer ma plainte chose acceptée.depuis nous vivons ensemble et nous avons même étés obligés de venir habiter dans sa famille(manque de sous et maladie de la maman).rnmoi je souhaite qu'il n'est aucun dommage ni intérêt aucune peine même pas la plus petite.étant inquiète de la suite des choses je me renseigne de savoir ce qu'il risque comme peine réellement.et je voudrais également savoir s'il a droit a l'aide juridictionnelle(il se trouve en intérim).merci de me répondre au plus vite car rdv avec avocate semaine prochaine.

Par **Visiteur**, le **15/05/2008** à **19:42**

Tout ce que j'en pense, c'est que devriez normalement être convoquée vous aussi, ou demandez à comparaître devant le juge, pour exprimer votre regret d'avoir porté plainte et confirmer le retrait de celle-ci...rn rn Mais je ne suis pas un spécialiste, posez votre question sur le forum DROIT PENAL